



## LA ZONE DE SECOURS VHP RECRUTE :

# 1 CONSEILLER EN PRÉVENTION SÉCURITÉ

### Conditions d'accès

1. Être âgé de 18 ans au minimum ;
2. Être détenteur, au moment du recrutement, d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (baccalauréat ou graduat)
3. Être titulaire d'un permis de conduire B ;
4. Être disponible rapidement.

Une expérience concrète du métier de pompier est un atout

### Epreuves

Le recrutement est subordonné à la réussite d'une épreuve orale destinée à tester les compétences, la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la fonction. Seront retenus les candidats qui auront obtenu au moins 60% des points.

Les lauréats seront versés dans une réserve de recrutement valable deux ans et prolongeable au maximum deux fois deux ans, dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.

### Contrat

- Temps plein (38 h/semaine)
- Contrat à durée déterminée avec CDI à la clé
- Lieu de travail : Zone VHP, 8 postes de secours
- Salaire mensuel brut indexé de base (sans ancienneté) :
  - 2.953 € (échelle D6) pour les agents sans formation
  - 3.252 € (échelle B1) pour les agents possédant un diplôme de Conseiller en Prévention niveau 3
  - 3.801 € (échelle B3) pour les agents possédant un diplôme de Conseiller en Prévention niveau 2 ou 1

**Infos complémentaires et profil de fonction :**  
**[www.zone-vhp.be/recrutement/](http://www.zone-vhp.be/recrutement/)**

## COMMENT POSTULER ?

Les candidatures, datées et signées, sont à envoyer, à l'adresse suivante :  
Zone de secours VHP, rue de Maëstricht, 51 à 4651 BATTICE  
ou par courriel sur l'adresse [job@zone-vhp.be](mailto:job@zone-vhp.be)  
pour le **24 avril 2026 au plus tard.**

### Dossier de candidature

- CV ;
- Lettre de motivation manuscrite ;
- Copie du diplôme ou brevet requis ;
- Copie du permis de conduire B ;
- Extrait de casier judiciaire (délivré dans un délai de 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures) ;

**Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions d'accès ne sera pas traité.**





## Règlement de sélection

### RECRUTEMENT

#### **Conseiller en Prévention Sécurité – M/F**

#### **Vacance d'emploi immédiate et création d'une réserve de recrutement**

##### **Conditions d'accès :**

- 1) Être âgé de 18 ans au minimum ;
- 2) Être détenteur, au moment du recrutement, d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (baccalauréat ou graduat) ;
- 3) Être titulaire du permis de conduire B ;
- 4) Être disponible rapidement.

*Une expérience concrète du métier de pompier est un atout.*

##### **Annonce et publication :**

- Communication à tous les membres du personnel zonal ;
- Affichage dans les postes ;
- Site de la DGSC ;
- Site internet de la ZONE et réseaux sociaux.

##### **Règlement de sélection :**

Le recrutement est subordonné à la réussite d'une épreuve orale destinée à tester les compétences, la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la fonction.

*Seront retenus les candidats qui auront obtenu au moins 60% des points.*

A l'issue de cette épreuve, les candidats seront classés, en fonction de leurs résultats obtenus, dans une réserve de recrutement constituée pour une durée de 2 ans, renouvelable éventuellement une fois deux ans.

##### **Titres et mérites, repris dans les conditions d'accès, à joindre à la candidature :**

- Copie des diplômes requis et du permis de conduire B
- Extrait du casier judiciaire (*délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures*)
- Lettre de motivation manuscrite
- CV

##### **Composition du jury :**

- Un Membre du Conseil de zone
- Le Commandant ou son délégué
- Un Membre du Comité de Direction
- Major BERGHMANS

##### **Contrat :**

Temps plein (38h/semaine) - Contrat à durée déterminée, avec CDI à la clé.

Lieu de travail : Zone de secours VHP, 8 postes de secours.

Salaire de base : **2.953,71 €**/mois brut indexé (*échelle D6 sans ancienneté*)

- Pour les agents possédant un diplôme de Conseiller en prévention **Niveau 3 : 3.252,16 €**/mois brut indexé (*échelle B1 sans ancienneté*)
- Pour les agents possédant un diplôme de Conseiller en prévention **Niveau 2 ou 1 : 3.801,02 €**/mois brut indexé (*échelle B3 sans ancienneté*)

##### **Introduction des candidatures :**

Les candidatures, datées et signées sont à envoyer, à l'adresse suivante : Zone de secours V-H&P, Rue de Maëstricht, 51 à 4651 BATTICE ou par courriel à l'adresse [job@zone-vhp.be](mailto:job@zone-vhp.be) pour **le 24 avril 2026 au plus tard**.

***Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions d'accès ne sera pas traité.***

|                                                    |              |
|----------------------------------------------------|--------------|
| <u>Zone de Secours Vesdre Hoëgne &amp; Plateau</u> |              |
| <b><u>DESCRIPTION DE FONCTION</u></b>              | Année : 2020 |
|                                                    | Version : 3  |

## **TITRE DE LA FONCTION**

### **CONSEILLER EN PREVENTION – COLLABORATEUR ADMINISTRATIF (H/F)**

#### **1. La fonction de Conseiller en Prévention du SIPP**

Assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention.

Le Conseiller en Prévention est ainsi la personne de référence en matière de sécurité avant prise de décision par l'employeur et/ou la ligne hiérarchique.

La fonction se définit par rapport aux missions du SIPP qui sont confiées au Conseiller en Prévention. Le Conseiller en prévention remplit sa mission en toute indépendance vis-à-vis de l'employeur et des travailleurs.

#### **2. Le contenu de la fonction**

##### **a) Sa position hiérarchique (organigramme) :**

Le poste de Conseiller en Prévention se situe au niveau de l'organigramme de la Direction Générale. Il dépend hiérarchiquement du Président, avec délégation au Commandant de zone.

##### **b) Les missions de la fonction :**

- **Les missions du Conseiller en Prévention du SIPP sont définies dans le Code du Bien-Etre du 28/04/2017 : Chapitre II**

A. De plus, le conseiller en prévention du SIPP doit :

1. Rédiger le rapport annuel sur les activités du SIPP et les rapports mensuels d'activité du Service ;
2. Collecter, trier et veiller, en collaboration avec le département Logistique, au suivi des rapports élaborés par les organismes agréés et inspections diverses ;
3. Recommander les procédures concernant des problèmes liés à la sécurité ;
4. Mettre en place des modèles de documents en relation avec le bien-être au travail ;
5. Aider à la mise en place de procédure en relation avec le bien-être au travail ;
6. Etre force de proposition de mesures d'amélioration du bien-être au travail et de programmes de prévention (donc participer à la rédaction et à la diffusion des outils de sensibilisation et assurer leur mise-à-jour) ;

B. Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement du service :

1. Etablir les rapports mensuels dont le contenu est précisé à l'annexe II.1.2 de l'article II.1-6, § 1<sup>er</sup>, 2°, a) du Code du bien-être du 28/04/2017;
2. Etablir le rapport annuel dont le contenu est précisé à l'annexe II.1-3 de l'article II. 1-6, § 1<sup>er</sup>, 2°, b) du Code du bien-être du 28/04/2017;
3. Etablir les fiches d'accident du travail dont le contenu est précisé à l'annexe II.1-4 et remplir le formulaire de déclaration d'accident du travail, conformément au Code du bien-être du 28/04/2017 - Livre Ier, Titre 6.- Mesures en cas d'accident du travail (I.6-12).
4. ...

C. Conserver les notifications qui, en application de la loi et de ses arrêtés d'exécution, doivent être adressées à l'autorité.

- **Les missions annexes confiées au Conseiller en Prévention**

- A. Gérer la problématique environnementale et plus particulièrement celle de la gestion des déchets produits lors des missions AMU.
- B. Participe à la rédaction du Cahier Spécial des Charges pour les domaines le concernant (SEPP, Nettoyage, ...).
- C. Rédige les règlements d'ordre intérieur des différents comités.
- D. Collabore et participe aux différents groupes de travail constitués avec les Conseillers en Prévention des autres zones, ainsi qu'avec le SPF Intérieur, en vue de rendre un avis cohérent quant aux besoins des zones.
- E. Assurer la supervision du nettoyage des différents locaux et postes de travail.
- F. Assurer le contact avec les différentes administrations concernées par l'application des législations et réglementations relatives au bien-être au travail (Contrôle du bien-être, Fonds des Maladies Professionnelles, ...).
- G. Conseille et participe à l'élaboration du Plan Global de prévention et en assure le suivi.

**c) Les compétences :**

- **Les compétences génériques.:**

- Esprit d'équipe et collaboration ;
- Aptitude à la communication claire, transparente et, le cas échéant, convaincante ;
- Ouverture aux changements / adaptabilité ;
- Gestion du stress et tolérance à la frustration ;
- Disponibilité, discrétion ;
- Rigueur ;
- Faculté de chercher à atteindre ses objectifs ;
- Esprit d'initiative ;
- Capacité d'écoute ;
- S'exprimer correctement oralement et par écrit, avec bonne connaissance de la grammaire et de l'orthographe.
- Faculté d'appliquer les principes de résolution de conflit ;
- Aptitude à entretenir des contacts et des relations de collaboration intégrant les intérêts prioritaires de l'Institution, et ce même en dehors de son travail habituel ou prévu.

- **Les compétences managériales :**

- Faculté de planifier, de dresser des priorités ;
- Faculté d'innover et avoir le sens de l'initiative ;
- Faculté de chercher à atteindre des objectifs dans le cadre des possibilités et contraintes et de gérer les attentes concurrentes des partenaires ;
- Faculté de penser de manière stratégique, en termes de processus et de manière transversale ;
- Etre apte à décider et à prendre des responsabilités ;
- Etre disposé à la concertation et à la négociation ;
- Etre ouvert à la discussion et être prêt à réviser son jugement ;
- Faire preuve d'une capacité d'écoute.